



Acte n° 2023C09

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 6
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : FINANCES - Budget Principal 2023 – Versement d'une subvention de fonctionnement au Budget DECHETS Dombes Saône Vallée

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022C89 du 2 juin 2022 portant création d'un budget annexe nommé « Budget Déchets Dombes Saône Vallée »,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, informe le Conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement au budget Déchets Dombes Saône Vallée en 2023, lui permettant de réaliser les écritures comptables pour sa première année d'existence.

Cette subvention se monte à 600 000€, elle pourra faire l'objet d'un versement complémentaire lorsque le compte administratif du Budget Principal de la CC Dombes Saône Vallée sera voté en avril 2023. Une seconde délibération sera alors présentée au conseil.

Les écritures comptables relatives à cette subvention sont les suivantes :

En fonctionnement	Article	Montant en €
Budget Principal 2023	657358-72120	600 000,00
Budget Déchets 2023	7451-72120	600 000,00

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/01/2023,

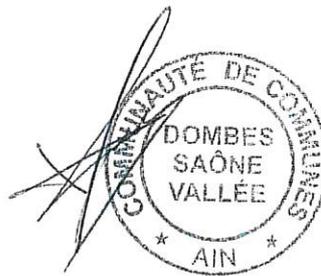
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **DE VERSER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 000€ au budget DECHETS Dombes Saône Vallée, afin de lui permettre d'émettre des mandats avant le vote du budget primitif, prévu en avril 2023 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget PRINCIPAL 2023 et au chapitre 74 du budget DECHETS Dombes Saône Vallée 2023.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance
Bruno HENRY

Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage électronique le :

- 6 FEV. 2023